

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	15	L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier,
présents	15	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2023

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J. VILLARD C. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI D. CHIPIER L. POULAT JP. PADEL S. THELISSON G.

Secrétaire élue pour la durée de la session : POINT L.

OBJET : TARIFS EAU 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs H.T applicables au service eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que les tarifs seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

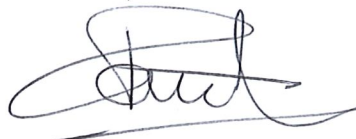
EAU :

- Droit fixe : 48,62 € H.T.
- Prix au m3 par personne pour les particuliers :
 - o De 0 à 25 m3 : 3,78 € H.T.
 - o De 26 à 40 m3 : 3,86 H. T
 - o De 41 m3 et au-delà : 4,00 € H.T
- Prix au m3 pour les professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants...) : 3,78 € H. T
- Location compteur : 10.80 € H.T.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
L. POINT,



Le Maire,
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 20 janvier 2023

Publié le 20 janvier 2023

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat